



# Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement

## Exercice 2022

---

Document établi selon le décret et l'arrêté ministériels du 02/05/07



### **Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin**

70 rue Charles de Gaulle

68550 SAINT-AMARIN

Tél 03 89 82 60 01

Fax 03 89 38 23 14

Courriel: [cc-stamarin@cc-stamarin.fr](mailto:cc-stamarin@cc-stamarin.fr)

[www.cc-stamarin.fr](http://www.cc-stamarin.fr)



<b>Les chiffres du service d'assainissement</b> <b>Communauté de Communes de Saint-Amarin</b>	
<p><b><u>Territoire</u></b></p> <p><b>5 064 abonnés au 31/12/2022</b></p>	<p>15 communes desservies : Fellingring, Geishouse, Goldbach-Altenbach, Husseren-Wesserling, Kruth, Malmerspach, Mitzach, Mollau, Moosch, Oderen, Ranspach, Saint-Amarin, Storckensohn, Urbès, Wildenstein</p> <p>12 619 habitants desservis</p>
<p><b><u>Exploitation</u></b></p> <p><b>Saur</b></p>	<p>Saur a la responsabilité du fonctionnement des ouvrages, de leur entretien et de la permanence du service.</p> <p>La Communauté de Communes garde la maîtrise des investissements et la propriété des ouvrages.</p>
<p><b><u>Collecte</u></b></p> <p><b>151,09 km de réseau</b> <b>395 039 m<sup>3</sup> facturés</b></p>	<p>390 664 m<sup>3</sup> ont été facturés au titre de l'assainissement au 31/08/2022.</p> <p>Le réseau de collecte est pour partie séparatif et pour partie unitaire.</p>
<p><b><u>Epuration</u></b></p> <p><b>1 620 980 m<sup>3</sup> traités</b></p>	<p>1 620 980 m<sup>3</sup> d'eaux usées ont été traités à la station d'épuration de Moosch, soit 315% des volumes facturés</p> <p>127 Tonnes de Matières sèches de boues ont été évacuées</p>
<p><b><u>Rejet au milieu naturel</u></b></p> <p><b>100% de conformité</b></p>	<p>100% d'analyses conformes aux normes de rejet au milieu naturel</p> <p>96% de la pollution reçue en DBO<sub>5</sub> a été éliminée, 89,1% pour la DCO, 95,8% pour les MES, 81,6% pour l'azote global NGL et 89,9% pour le phosphore</p>
<p><b><u>Prix</u></b></p> <p><b>286,91 € pour 120 m<sup>3</sup></b></p>	<p>Le prix du service une partie fixe (abonnement) et une partie variable (prix au m<sup>3</sup> consommé).</p> <p>Au total, un abonné domestique consommant 120 m<sup>3</sup> payera en 2023 286,91 €.</p> <p>Sur ce montant, 44,2 % reviennent au délégataire pour l'entretien et le fonctionnement du réseau d'assainissement et de la station d'épuration, 36,9 % reviennent à la collectivité pour les investissements et les taxes s'élèvent à 18,8%.</p>

## SOMMAIRE

<b>Préambule.....</b>	<b>5</b>
<b>1. Présentation générale du service.....</b>	<b>5</b>
1.1. Périmètre et nature du service assuré.....	5
1.2. Mode de gestion du service .....	6
1.3. Le réseau de collecte des eaux usées .....	6
1.3.1. Réseaux.....	6
1.3.2. Les postes de relèvement .....	7
1.3.3. Les bassins d'orage et déversoirs d'orage .....	8
1.4. Les stations d'épuration .....	8
1.4.1. La station d'épuration de Moosch.....	8
1.4.2. La station d'épuration de Goldbach.....	8
1.4.3. La micro station d'épuration de Geishouse.....	9
<b>2. Les faits marquants de l'exercice .....</b>	<b>10</b>
2.1. Le réseau de collecte des eaux usées .....	10
2.2. Postes de relèvement .....	10
2.3. Les stations d'épuration .....	11
<b>3. Indicateurs techniques .....</b>	<b>12</b>
3.1. Assiette du service.....	12
3.2. Volumes traités .....	12
3.3. Conventions spéciales de déversement.....	13
3.4. Bilan d'exploitation .....	14
3.4.1. Données de fonctionnement des postes.....	14
3.4.2. Consommations de la station d'épuration de Moosch.....	15
3.4.3. Production et évacuation des boues.....	15
3.4.4. Evacuation des boues .....	15
3.4.5. Les autres sous-produits .....	15
3.5. Qualité du traitement des eaux usées – Station de Moosch .....	16
3.5.1. La charge entrante .....	16
3.5.2. Rendement épuratoire et qualité du rejet.....	16
3.5.3. Conformité des performances des équipements d'épuration .....	17
3.6. Qualité du traitement des eaux usées – Station de Goldbach .....	17
3.6.1. Charge entrante .....	17
3.6.2. Rendement épuratoire et qualité du rejet.....	17
3.7. L'entretien du réseau .....	17
3.8. Détails sur l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées.....	18
3.9. Les opérations de renouvellement .....	19
3.10. Les investissements.....	21
3.10.1. Les opérations réalisées.....	21
3.10.2. Les projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service aux usagers et les performances environnementales du service .....	21
<b>4. Indicateurs financiers .....</b>	<b>22</b>
4.1. Les tarifs .....	22
4.2. La facture 120 m <sup>3</sup> .....	22
4.3. Compte Annuel de Résultat d'Exploitation du délégataire .....	24

4.1.	Le budget annexe Assainissement.....	25
4.1.1.	Les recettes d'exploitation .....	25
4.1.2.	Etat de la dette du service .....	25
4.1.3.	Amortissements .....	25
4.1.4.	Opérations de coopération décentralisée .....	25
<b>5.</b>	<b>L'assainissement non collectif.....</b>	<b>26</b>
5.1.	Les contrôles réalisés .....	26
5.2.	Taux de conformité des installations .....	27
5.3.	Les tarifs .....	28
5.4.	Les recettes d'exploitation du service (budget annexe communautaire).....	28
<b>6.</b>	<b>Les indicateurs de performance .....</b>	<b>29</b>
6.1.	Indicateurs descriptifs : .....	29
6.2.	Indicateurs de performance :.....	30
	<b>ANNEXE : Note d'information de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse.....</b>	<b>31</b>

## Préambule

Conformément aux dispositions de l'article L 2224-5 du CGCT, le Maire est tenu de présenter à l'assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et sur la qualité du Service Public de l'assainissement.

Ce rapport permet de connaître :

- ▶ La nature et l'importance du service rendu ;
- ▶ La qualité et la performance du service rendu

## 1. Présentation générale du service

### 1.1. Périmètre et nature du service assuré

Le service d'assainissement est géré au niveau intercommunal.

La Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin assure les compétences suivantes :

- Collecte des eaux usées
- Traitement des eaux usées

Le service public d'assainissement collectif dessert 5 064 abonnés au 31/12/2022.

Commune	Nombre d'abonnés Eau Potable 2022	Nombre d'abonnés Assainissement 2022	% raccordement 2022
FELLERING	735	582	79,2%
GEISHOUSE	288	125	43,4%
GOLDBACH - ALTENBACH	165	38	23,0%
HUSSEREN - WESSERLING	531	438	82,5%
KRUTH	463	356	76,9%
MALMERSPACH	230	224	97,4%
MITZACH	187	166	88,8%
MOLLAU	189	158	83,6%
MOOSCH	763	746	97,8%
ODEREN	551	502	91,1%
RANSPACH	383	364	95,0%
SAINT-AMARIN	1000	973	97,3%
STORCKENSOHN	102	93	91,2%
URBES	217	203	93,5%
WILDENSTEIN	100	96	96,0%
<b>TOTAL</b>	<b>5904</b>	<b>5064</b>	<b>85,8%</b>

## 1.2. Mode de gestion du service

Le service faisait l'objet d'un contrat de délégation de service public pour le service d'assainissement collectif et non collectif, entré en vigueur au 1er septembre 2021 pour une durée de 8 ans et 8 mois. Son échéance était fixée au 31 août 2029.

Il confie à la société SAUR les missions principales suivantes :

- ✓ Entretien et exploitation des ouvrages de collecte des eaux usées et pluviales
- ✓ Entretien et exploitation des ouvrages de traitement des eaux usées,
- ✓ Contrôle des installations d'assainissement non collectif,
- ✓ Renouvellement des équipements électromécaniques
- ✓ Gestion des abonnés,

Le périmètre d'affermage est défini par les limites des territoires des quinze communes formant la Communauté de Communes de Saint-Amarin, à l'exception du secteur Markstein-Grand Ballon.

## 1.3. Le réseau de collecte des eaux usées

### 1.3.1. Réseaux

Le réseau de la communauté de communes comprend :

	2021 Suez	2021 Saur	2022	Evolution (%)
Réseau séparatif eaux usées (km)	65,59	65,47	65,47	0,0%
Réseau unitaire (km)	41,68	41,73	41,73	0,0%
Réseau eaux pluviales	42,65	43,28	43,28	0,0%
Réseau de refoulement (km)	0,89		0,89	
<b>Total réseau assainissement (km)</b>	<b>150,8</b>	<b>151,0</b>	<b>151,1</b>	0,0%
Nombre de branchements (y compris hors service)				
Nombre de regards	4012	7011	7011	0,0%
Nombre de déversoirs d'orage				
Nombre d'avaloirs	2710	2639	2646	0,0%

Selon Saur, la composition du réseau est la suivante :

2022	Eau Pluviale (km)	Unitaire (km)	Eaux usées - séparatif (km)	Inconnu (km)	TOTAL (km)	%
Acier					<b>0,00</b>	0,0%
Amiante ciment	0,32	0,21			<b>0,53</b>	0,4%
Béton	9,92	14,19	0,36		<b>24,47</b>	16,2%
Ciment					<b>0,00</b>	0,0%
Fonte - grès	0,84	3,55	19,33	0,12	<b>23,84</b>	15,7%
PVC / PE	5,27	3,35	4,38	0,08	<b>13,08</b>	8,6%
Autres / inconnu	27,22	20,43	41,46	0,34	<b>89,47</b>	59,1%
<b>TOTAL</b>	<b>43,57</b>	<b>41,73</b>	<b>65,53</b>	<b>0,54</b>	<b>151,38</b>	<b>100%</b>

Selon Saur, la composition du réseau est la suivante :

Matériau	Valeur (%)
Inconnu	47,87
Béton	16,2
Fonte	12,96
PVC	8,6
Grès	2,81
Autres	11,55

### 1.3.2. Les postes de relèvement

Le réseau est équipé de 6 postes de relèvement ou refoulement dont les caractéristiques sont les suivantes :

Postes	Nombre de pompes	Capacité de pompage (m <sup>3</sup> /h)
Storckensohn	2	22
Urbès 1	2	28
Urbès 2	2	35
Urbès 3	2	35
Wildenstein - Barrage	2	22
Tertre Geishouse	2	25

Le système d'assainissement compte un 7<sup>ème</sup> poste en entrée de la station de MOOSCH.

### 1.3.3. Les bassins d'orage et déversoirs d'orage

4 bassins d'orage permettent de limiter les déversements au milieu naturel en cas de fortes pluies :

Bassins d'orage	Capacité de stockage (m <sup>3</sup> )
Malmerspach	420
Moosch	385
Felling	115
Saint-Amarin	280

Les surplus d'eau dans le réseau unitaire peuvent se déverser dans le milieu naturel via 27 déversoirs d'orage dont 4 sont situés sur un collecteur recevant une charge supérieure à 2 000 EH.

## 1.4. Les stations d'épuration

### 1.4.1. La station d'épuration de Moosch

La station d'épuration présente les caractéristiques suivantes :

<b>Année de mise en service</b>	1987 – réhabilitation en 2005
<b>Type</b>	Boues activées
<b>Filière de traitement boues</b>	Déshydratation sur centrifugeuse – Compostage sur site
<b>Capacité nominale de traitement</b>	15 000 équivalents habitants

Les normes de rejets imposées sont les suivantes :

Paramètre	Rendement minimum (%)	Concentration maximum (mg/l)
DCO	75	100
DBO5	90	25
MES	90	30
NGL	70	15
NH4+	75	6,4
PT	80	2

### 1.4.2. La station d'épuration de Goldbach

La station d'épuration présente les caractéristiques suivantes :

<b>Année de mise en service</b>	2012
<b>Type</b>	Lits plantés de roseaux
<b>Capacité nominale de traitement</b>	130 équivalents habitants

Les normes de rejets imposées sont les suivantes :

Paramètre	Rendement minimum (%)	Concentration maximum (mg/l)
DCO	60	-
DBO5	60	35
MES	50	-

### 1.4.3. La micro station d'épuration de Geishouse

<b>Année de mise en service</b>	2016
<b>Type</b>	Micro-station
<b>Capacité nominale de traitement</b>	51 équivalents habitants

6 habitations sont à ce jour raccordées sur cette petite station (sur les 7 raccordables).  
Le délégataire ne mentionne pas dans son rapport les autres installations de Geishouse.

## 2. Les faits marquants de l'exercice

### 2.1. Le réseau de collecte des eaux usées

Aucun dysfonctionnement majeur n'a été enregistré au cours de l'année 2022.  
Les quelques faits notables pour 2022 sont :

- ✓ 06/07/22 : Débordement du déversoir du bassin d'orage de Fellingring (DO n°1244) vers le milieu naturel (la Thur).
- ✓ 28/07/22 : Débordement du déversoir d'orage de Ranspach (DO n°1610) vers le milieu naturel (ruisseau le Bruscheruntz). Cause : accumulation de lingettes.
- ✓ 21/08/22 : Débordement du déversoir du bassin d'orage de Saint-Amarin (DO n°1262) vers le milieu naturel (la Thur).
- ✓ 23/09/2022 : Débouchage pompe vidange du BO de Ranspach. Présence importante de lingettes dans le corps de la pompe.
- ✓ 28/10/2022 : Intrusion de sangliers sur le site de la STEP de Moosch en raison de trous dans le grillage.
- ✓ 14/12/2022 : Site de Moosch – Panne sur le compacteur à déchets en raison du gel. La vis compacteuse est sortie de son logement. La réparation a eu lieu le lendemain.

Date	Matériel Libellé	Description
14/01/22	Sonde filtrax ba1	Renouvellement filtres
14/01/22	Sonde filtrax ba2	Renouvellement des filtres
14/01/22	Transmetteur mesure phosphax	Renouvellement complet du matériel
14/01/22	Portail	Réparation du portail
31/01/22	Centrifugeuse	Remise en état centrifugeuse
18/03/22	Armoire électrique	Installation d'un système ECO ADAPT centrale de mesure électrique
06/04/22	Agitateur 2 - bassin 1	Réparation du câble.
27/05/22	Batterie condensateur	Mise à l'arrêt de la batterie de condensateur. Vérification de l'absence d'anomalie sur les batteries.
17/06/22	Pont racler clarif 1	Renouvellement complet composant : moteur
07/06/22	Clarificateur 2	Intsillation de nettoyeur sur pont clarificateur 2
01/07/22	Vanne dn100 (x2)	Renouvellement clapet
21/07/22	Ballon anti-belier 100l	Contrôle pression, étanchéité et état.
01/08/22	Pont Brosse File 1	Vidange reducteur Brosse 1 file 1
02/08/22	Centrifugeuse	Maintenance sur centrifugeuse
19/10/22	Pompe toutes eaux	Remplacement pompe toutes eaux
14/11/22	Phosphax	Entretien analyseur phosphax
21/11/22	Pc supervision pcvue	Vérifier les onduleurs des supervisions
21/11/22	Automate file eau	Remplacement des piles
21/11/22	Automate file boues	Remplacement des piles
22/11/22	Analyseur gaz local boue	Accompagnement OLDHAM pour finalisation boitier H2S 4-20 mA

### 2.2. Postes de relèvement

- 20 opérations de nettoyage des postes de relevage ont été réalisés
- Remplacement de la pompe 2 au PR Tertre à Geishouse
- Remplacement pompe toutes eaux n°1 poste toutes eaux (Moosch)

## 2.3. Les stations d'épuration

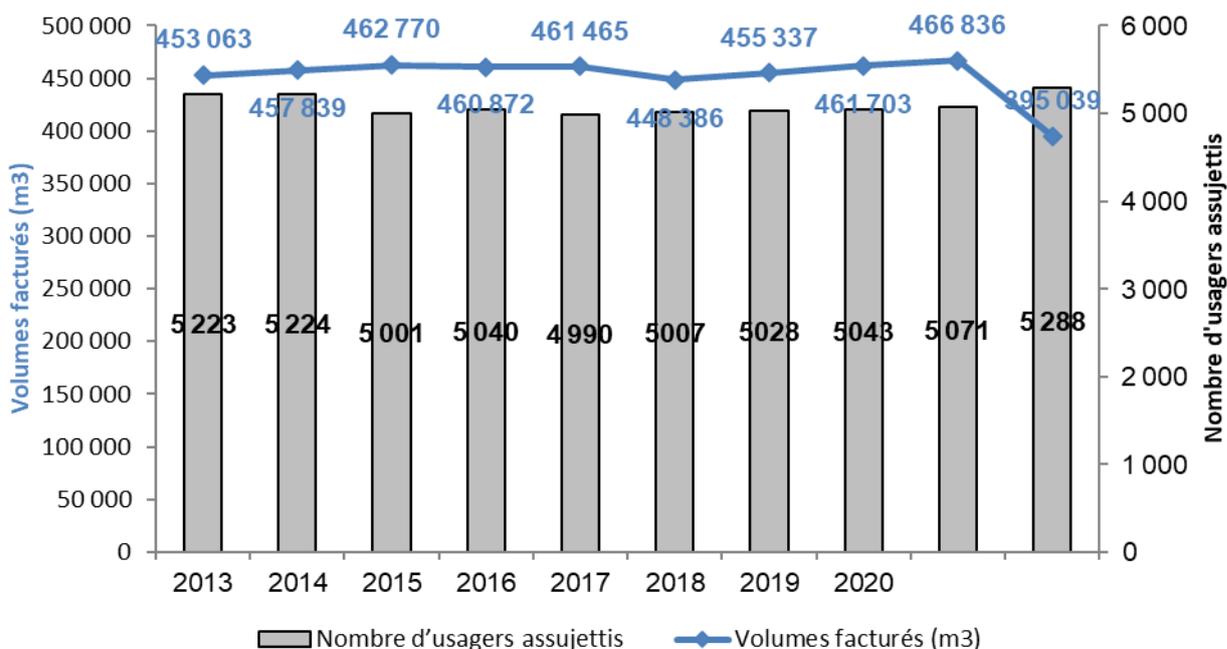
- ✓ Station d'épuration de Goldbach
  - ✓ Pas de bilan d'autosurveillance réglementaire en 2022
  
- ✓ Stations d'épuration de Geishouse
  - ✓ RAS
  
- ✓ Station d'épuration de Moosch
  - ✓ Le fonctionnement de la station en 2022 est très satisfaisant.
  - ✓ Des rendements non-atteints lors de certains bilans principalement dû à la forte dilution de l'effluent d'entrée ont été constatés. Cependant tous les bilans ou analyses d'autocontrôles respectent les valeurs limites réglementaires.
  - ✓ Les concentrations et/ou les rendements réglementaires en DCO, MES, DBO5, NGL, NH4+ et P Total ont été respectés au cours de l'année 2022.

## 3. Indicateurs techniques

### 3.1. Assiette du service

	2020	2021	2022	Evolution (%)
Nombre d'usagers assujettis	5043	5 071	5 288	4,3%
P201.1 Taux de desserte	85,5%	85,9%	89,65%	3,75%
Volumes facturés (m <sup>3</sup> )	461 703	466 836	395 039	-15,4%
Consommation moyenne annuelle (m <sup>3</sup> /abonnés)	91,6	92,1	74,7	-18,9%

Les volumes facturés baissent en 2022 alors qu'ils étaient en constante hausse depuis 2018. Explication du délégataire : « Les volumes facturés sont issues de la première relève contractuelle effectuées en 2022, impacte du volume 2021 surestimé fin de contrat Suez et restriction d'eau en 2022. »



### 3.2. Volumes traités

	2021	2022	Evolution (%)
Volumes facturés (m <sup>3</sup> )	466 836	395 039	-15,4%
Volume des effluents traités	1 264 715	1 620 980	28,2%
Taux d'eaux parasites	187%	317%	69,0%
Volume déversé en tête de station	77 141	25 092	-67,5%

Le volume d'eaux parasites arrivant à la station d'épuration est très élevé en 2022 et a bien augmenté par rapport à 2021. Explication du délégataire : « Nous avons la surverse du point A2 qui comptabilise approximativement le débit déversé. Ce dossier est en cours d'étude avec

la CCVSA (subvention AERM) De plus nous avons optimisé le pompage en entrée Step pour caler le débit max temps de pluie de celui-ci »

- A3 plafonnant à 6000-7000 m<sup>3</sup>/j sans provoquer de rejet au by-pass, cette situation est quasi-impossible et non expliquée dans le BASA. Comme pour les mesures des points A1, nous avons vérifié et paramétré la mesure du point A2. On note 142 déversements sur l'année 2022 avec des déversements lorsque les débits d'entrée sont entre 6000 et 7000 m<sup>3</sup>/J (notamment en période automnale).

L'explication semble non-recevable dans la mesure où le débit plafonne pendant 50 jours début 2022 sans engendrer le moindre déversement en A2. Par ailleurs, alors que le A3 enregistre plus de 6000m<sup>3</sup>/j, les 142 déversements du A2 indiqués sont : 40 déversements de moins de 10m<sup>3</sup>/j et 90 déversements de moins de 100m<sup>3</sup>/j. Cela semble totalement hors de proportion. Il faut une explication à cette situation. Le délégataire explique que la sonde de mesure est contrôlée et vérifiée. Cependant la mesure n'est pas fiable et doit faire l'objet d'une réflexion en profondeur. C'est pourquoi une étude par une société spécialisée a été proposée à la collectivité afin d'étudier la ou les meilleurs travaux et aménagements à réaliser afin de fiabiliser cette mesure et de transmettre des données cohérentes.

### 3.3. Conventions spéciales de déversement

Conformément à l'article L.1331-10 du Code de Santé Publique, les effluents non domestiques dont la pollution dépasse les valeurs définies par la réglementation en vigueur, doivent faire l'objet d'un arrêté autorisant le rejet dans le réseau public d'assainissement.

Une convention de déversement est établie en support de chaque arrêté.

9 autorisations de déversement pour des eaux usées non domestiques sont en vigueur :

- ✓ GPV France à Saint-Amarin : Autorisation pour 5 ans à compter du 22/07/2019
- ✓ Cansimag à Saint-Amarin : Autorisation pour 5 ans à compter du 16/03/2017
- ✓ U EXPRESS à Fellingring pour la station-service et de lavage : Autorisation pour 5 ans à compter du 02/09/2019.
- ✓ EURL LES FRERES KOEHL à FELLERING : autorisé pour 5 ans à compter du 12/11/2019
- ✓ Commune de Husseren-Wesserling pour la distillerie communale : autorisé pour 5 ans à compter du 02/12/2019
- ✓ Garage EWIG à Moosch : autorisation pour 5 ans à compter du 03/09/2020.
- ✓ Garage KESSLER à Saint-Amarin : autorisation pour 5 ans à compter du 09/02/2021
- ✓ Entreprise ROYER FRERES à Moosch : autorisation pour 5 ans à compter du 19/02/2021
- ✓ Espace aquatique du Camping Les Bouleaux à Ranspach : autorisation pour 5 ans à compter du 09/02/2021

En complément, 13 autorisations ont été établies pour des eaux usées assimilées domestiques :

- ✓ U EXPRESS à Fellingring pour la boulangerie, poissonnerie et boucherie/charcuterie : Autorisation pour 5 ans à compter du 02/09/2019
- ✓ SARL Boucherie Kuhner à Moosch pour l'atelier de transformation n°2 rue de la Mine d'Argent et le magasin traiteur n°1 rue Werscholtz : autorisé pour 5 ans à compter du 12/11/2019
- ✓ Résidence Henri JUNGCK à Moosch (EHPAD) : autorisation pour 5 ans à compter du 25/02/2020
- ✓ Hôtel restaurant Auberge de France à Kruth : autorisation pour 5 ans à compter du 07/04/2020
- ✓ Restaurant Le Vieux Moulin à Oderen : autorisation pour 5 ans à compter du 06/07/2020
- ✓ Hôtel restaurant Auberge du lac à Kruth : autorisation pour 5 ans à compter du 07/07/2020
- ✓ Bar restaurant du Camping Les Bouleaux à Ranspach : autorisation pour 5 ans à compter du 09/02/2021
- ✓ Hôtel-restaurant Fritschi à Ranspach : autorisation pour 5 ans à compter du 03/03/21
- ✓ Salle communale de Ranspach : autorisation pour 5 ans à compter du 03/03/21
- ✓ Traiteur KUTTLER à Ranspach : autorisation pour 5 ans à compter du 03/03/21
- ✓ Boucherie SONNELITER à Saint-Amarin : autorisation pour 5 ans à compter du 03/03/21
- ✓ Association du moulin de Storckensohn : autorisation pour 5 ans à compter du 20/04/21
- ✓ Restaurant Le Saisonnier : autorisation pour 5 ans à compter du 20/04/21.

### 3.4. Bilan d'exploitation

#### 3.4.1. Données de fonctionnement des postes

Données de fonctionnement	Volumes pompés 2022 (m3)	Heures de fonctionnement	KWh consommés	Nombre de curage
PR Storckensohn	11 628	408	764	3
PR Urbès 1	178 818	5 960	20 339	3
PR Urbès 2	258 796	7 394	14 585	4
PR Urbès 3	12 411	335	557	4
PR Wildenstein - Barrage	3 856	192	-	3

Terre Geishouse Rue de la Grotte	2 875	115	244	2
<b>TOTAL</b>	<b>468 384</b>	<b>14 404</b>	<b>36 489</b>	<b>19</b>

Indications du délégataire :

- Données de volumes pompés pour le PR Urbes 1 et PR Wildenstein non présentes dans geremi
- Les débits des 2 PR dont les données ne sont pas collectées en 2022 le seront en 2023 suite à la mise en œuvre de nouvelle télégestion :
  - o Mise en œuvre le 03/04/2023 pour le PR Wildenstein
  - o Mise en œuvre le 30/05/2023 pour le PR Urbes 1

### 3.4.2. Consommations de la station d'épuration de Moosch

	2020	2021 Suez	2021 Saur	2022	2022	Evolution (%)
Energie (KWh)	701 264	479 606	215 030	694 636	632 963	1,0%
Réactif déphosphatant (T/an)	65	37	25	62	67,48	4,3%
Polymère (kg/an)	5 750	1 600	1 970	3 570	5 000	61,1%

### 3.4.3. Production et évacuation des boues

	2021 Suez	2021 Saur	2021	2022	Evolution (%)
<b>Production (TMS/an)</b>	85,4	49,1	134,5	127,0	-5,6%
<b>Siccité moyenne (%)</b>	19%	17,6%	-	17,8	
<b>Ratio production réelle/production théorique</b>	0,73	0,81	-	1,1	

### 3.4.4. Evacuation des boues

	2021 Suez	2021 Saur	2021	2022	Evolution (%)
Production (TMS/an)	85,4	49,1	134,5	148,5	<b>10,4%</b>
Tonnage évacué (TMS/an)	73,9	47,9	121,75	127,3	<b>4,6%</b>
Compostage des boues sur site	73,9	0	73,9	0	-

Depuis le début du nouveau contrat, Saur évacue la totalité des boues après traitement pour effectuer un compostage sur un site déporté afin de réduire les nuisances.

### 3.4.5. Les autres sous-produits

	2021 Suez	2021 Saur	2021	2022	Evolution (%)
Refus de dégrillage (T)	2,6	0	2,6	2,2	-15,38%
Sables (m3)	9,0	0	9,0	10	11,11%

Graisses (m3)	14,0	0	14,0	6,0	-57,14%
---------------	------	---	------	-----	---------

### 3.5. Qualité du traitement des eaux usées – Station de Moosch

#### 3.5.1. La charge entrante

	2021 Suez	2021 Saur	2021	2022	Evolution (%)
Volume annuels (m3/an)	1 305 888	476 799	1 782 687	1 621 050	-9,1%
Pluviométrie (mm)	572	205	777	1373,3	76,7%
Volume entrant (m3/j)	3465	3908	7 373	4441	-39,8%
Charge DBO5 entrante (kg/j)	284	129	413	270	-34,6%

	Volume de référence (m3/j)	DCO (kg/j)	DBO5 (kg/j)	MES (kg/j)	NGL (kg/j)	Pt (kg/j)
<b>Charge moyenne entrée 2022</b>	<b>4441</b>	<b>955,76</b>	<b>269,93</b>	<b>557,01</b>	<b>103,74</b>	<b>11,61</b>
Capacité épuratoire	10 279	1770	900	1260	210	56
<b>Taux de charge</b>	<b>43,20%</b>	<b>53,99%</b>	<b>29,99%</b>	<b>44,21%</b>	<b>49,40%</b>	<b>20,73%</b>

Le volume des eaux claires parasites collecté et traité sur la station de Moosch reste très important avec 1 621 050 m3 en entrée de station pour une assiette de facturation de 395 039 m3. Le taux de charge hydraulique de la station baisse légèrement tout de même par rapport à 2021 avec 77.9 % et 30% de charge polluante.

#### 3.5.2. Rendement épuratoire et qualité du rejet

Les concentrations moyennes en sortie de station sont conformes à la réglementation européenne (arrêté ministériel du 21 juillet 2015) et à l'arrêté préfectoral du 8 novembre 2004.

	DCO	DBO5	MES	NGL	NTK	Pt
Nombre de bilans disponibles	24	12	24	12	12	12
Charge moyenne entrée 2022 (kg/j)	955,6	269,9	557,0	96,4	103,7	11,6
Charge moyenne sortie 2022 (kg/j)	80,1	8,1	17,7	15,3	11,6	1,77
<b>Rendement épuratoire moyen annuel (%)</b>	<b>89,1%</b>	<b>96,0%</b>	<b>95,8%</b>	<b>81,6%</b>	<b>88,2%</b>	<b>83,9%</b>
Prescription de rejet – Rendement minimum (%)	75%	90%	90%	70%	75%	80%
<b>Concentration moyenne annuelle en sortie (mg/l)</b>	<b>20,1</b>	<b>12</b>	<b>4,3</b>	<b>3,7</b>	<b>2,6</b>	<b>0,5</b>
Prescription de rejet – Concentration max. (mg/l)	100	25	30	15	15	2

Les rendements épuratoires montrent un excellent niveau de qualité des eaux traitées, avec toutefois des difficultés à atteindre le rendement pour les paramètres azote et phosphore (concentration entrée très faible) du fait de la dilution excessive des effluents entrée station lors d'évènement pluvieux.

### 3.5.3. Conformité des performances des équipements d'épuration

	DCO	DBO5	MES	NGL	NTK	Pt
Nombre de dépassements des normes	0	0	0	0	0	0
Nombre de bilans conformes / nombre de bilans effectués	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Nombre de dépassements tolérés	3	2	3	2	2	2
Conformité annuelle	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI

Le délégataire indique que la station est conforme pour l'année 2022, sur l'ensemble des paramètres.

Les concentrations moyennes en sortie de station sont conformes à l'arrêté ministériel du 21 juillet 2015. Aucun dépassement n'a été constaté au cours de l'année.

## 3.6. Qualité du traitement des eaux usées – Station de Goldbach

### 3.6.1. Charge entrante

Les bilans réalisés sur la station de Goldbach ont lieu tous les 2 ans, et ont été effectués en 2019 et donc en 2021. Le bilan a eu lieu du 18/05 8h au 19/05 8h. Les prochains auront lieu en 2023.

Rappel des bilans de 2021

	Volume (m <sup>3</sup> /j)	DCO (kg/j)	DBO5 (kg/j)	MES (kg/j)	NTK (kg/j)	Pt (kg/j)
<b>Charge moyenne entrée 2021</b>	<b>6,3</b>	<b>1,75</b>	<b>0,69</b>	<b>0,76</b>	<b>0,19</b>	<b>0,01</b>
Capacité épuratoire	19,5		7,8			
<b>Taux de charge</b>	<b>32,3%</b>	-	<b>8,8%</b>	-	-	-

La station reçoit une charge hydraulique à peine égale au tiers de la capacité et moins de 10% de la charge massique prévue. L'installation est très largement surdimensionnée.

### 3.6.2. Rendement épuratoire et qualité du rejet

Les concentrations moyennes en sortie de station, ainsi que les rendements épuratoires sont en 2021 conformes à la réglementation européenne (arrêté ministériel du 21 juillet 2015).

## 3.7. L'entretien du réseau

	2021 Suez	2021 Saur	2021	2022	Evolution (%)
<b>Longueur de canalisation curée (ml)</b>	<b>3334,7</b>	<b>100,0</b>	<b>3434,7</b>	<b>6612,0</b>	<b>92,5%</b>
<b>Taux de curage (%)</b>	<b>3,1%</b>	<b>0,1%</b>	<b>1,6%</b>	<b>6,2%</b>	<b>285,1%</b>
Nombre d'avaloirs curés	2891	458	3349	2646	<b>-21,0%</b>
Nombre de dessableurs curés	2	0	2	0	<b>-100,0%</b>
lineaire de réseau inspectés en ITV	3401	100	3501	5233	<b>49,5%</b>

Nombre de contrôles de conformité de branchements (hors ventes)	5	13	18	57	216,7%
---	---	----	----	----	--------

### 3.8. Détails sur l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées

Le calcul de l'indicateur est le suivant :

Critère	Points obtenus en 2020	Points obtenus en 2021	Nombre maximal de points
<b>A - Plan des réseaux</b>			
<b>Existence d'un plan des réseaux de collecte et de transport des eaux usées</b> mentionnant la localisation des ouvrages annexes et s'ils existent, des points d'autosurveillance du fonctionnement des réseaux d'assainissement	10	10	/10
<b>Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux</b> afin de prendre en compte les travaux réalisés depuis la dernière mise à jour (extension, réhabilitation ou renouvellement de réseaux), ainsi que les données acquises notamment en application de l'article R. 554-34 du code de l'environnement. La mise à jour est réalisée au moins chaque année	5	5	/5
<b>B - Inventaire des réseaux</b>			
o <b>Existence d'un inventaire des réseaux</b> identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage définie en application de l'article R. 554 2 du code de l'environnement ainsi que de la précision des informations cartographiques définie en application du V de l'article R. 554-23 du même code et, pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de collecte et de transport des eaux usées o <b>La procédure de mise à jour du plan des réseaux</b> est complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux.	10	10	/10
<b>Pourcentage d'information sur les matériaux et les diamètres des réseaux:</b> Matériaux et diamètres connus pour 60% à 69,9% du linéaire des réseaux : 1 pt Matériaux et diamètres connus pour 70% à 79,9% du linéaire des réseaux : 2 pts Matériaux et diamètres connus pour 80% à 89,9% du linéaire des réseaux : 3 pts Matériaux et diamètres connus pour 90% à 94,9% du linéaire des réseaux : 4 pts Matériaux et diamètres connus pour au moins 95% du linéaire des réseaux : 5 pts	3	4	/5
<b>Pourcentage de tronçons dont la date ou la période de pose des tronçons sont identifiés :</b> Dates ou périodes de pose connues pour moins de 50% du linéaire des réseaux : 0 pt Dates ou périodes de pose connues pour 50% à 59,9% du linéaire des réseaux : 10 pts Dates ou périodes de pose connues pour 60% à 69,9% du linéaire des réseaux : 11 pts Dates ou périodes de pose connues pour 70% à 79,9% du linéaire des réseaux : 12 pts Dates ou périodes de pose connues pour 80% à 89,9% du linéaire des réseaux : 13 pts Dates ou périodes de pose connues pour 90% à 94,9% du linéaire des réseaux : 14 pts Dates ou périodes de pose connues pour au - 95% du linéaire des réseaux : 15 pts	13	13	/15
<b>C - Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (non pris en compte car total A+B &lt;40 points)</b>			
<b>Pourcentage du réseau dont l'altimétrie des canalisations est connue :</b> Altimétrie connue pour moins de 50% du linéaire des réseaux : 0 pt Altimétrie connue pour 50% à 59,9% du linéaire des réseaux : 10 pts Altimétrie connue pour 60% à 69,9% du linéaire des réseaux : 11 pts Altimétrie connue pour 70% à 79,9% du linéaire des réseaux : 12 pts Altimétrie connue pour 80% à 89,9% du linéaire des réseaux : 13 pts Altimétrie connue pour 90% à 94,9% du linéaire des réseaux : 14 pts Altimétrie connue pour au moins 95% du linéaire des réseaux : 15 pts	10	10	/15
<b>Localisation et description des ouvrages annexes</b> (postes de relèvement, postes de refoulement, déversoirs, ...)	10	10	/10

<b>Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des équipements électromécaniques</b> existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées.	10	10	/10
Le plan ou l'inventaire mentionne <b>le nombre de branchements pour chaque tronçon du réseau</b> (nombre de branchements entre deux regards de visite)	10	10	/10
L'inventaire récapitule et <b>localise les interventions et travaux</b> réalisés sur chaque tronçon de réseaux (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...)	10	10	/10
<b>Mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau</b> , un document rendant compte de sa réalisation. Y sont mentionnés les dates des inspections de l'état des réseaux, notamment par caméra, et les réparations ou travaux effectuées à leur suite	0	0	/10
<b>Mise en œuvre d'un programme pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement</b> (programme détaillé assorti d'un estimatif chiffré portant sur au moins 3 ans)	0	0	/10
<b>TOTAL</b>	<b>91</b>	<b>92</b>	<b>/120</b>

### 3.9. Les opérations de renouvellement

Selon le plan prévisionnel de renouvellement mis à jour en juillet 2023, les opérations prévues pour 2022 étaient les suivantes :

BO MALMERSPACH	mesure de niveau	SONDE DE NIVEAU	500 €
BO MOOSCH Briand	centrale d'air de process	COMPRESSEUR	1 875 €
BO MOOSCH Briand	armoie générale BT	ARMOIRE GENERALE BT	2 500 €
BO MOOSCH Briand	télésurveillance	TELETRANSMISSION	2 250 €
PR URBES 1 - SEE	poste de relèvement	POMPE 1	2 250 €
PR URBES 1 - SEE	armoie générale BT	ARMOIRE GENERALE BT	4 375 €
PR URBES 2 - BRISGAU		POMPE 2	2 875 €
PR URBES 2 - BRISGAU	chambre de vannes	CLAPET P1	320 €
PR URBES 2 - BRISGAU		CLAPET P2	320 €
PR URBES 2 - BRISGAU		TELETRANSMISSION	2 250 €
STEP DE MOOSCH	relèvement	POMPE DE RELEVAGE TEMPS PLUIES 4	4 125 €
STEP DE MOOSCH	mesure voile de boue	CAPTEUR VOILE DE BOUES 1 (sonde+afficheur)	3 750 €
STEP DE MOOSCH		CAPTEUR VOILE DE BOUES 2 (sonde+afficheur)	3 750 €
STEP DE MOOSCH		TRANSMETTEUR SONDE VOILE DE BOUES FILE 1	1 125 €
STEP DE MOOSCH		TRANSMETTEUR SONDE VOILE DE BOUES FILE 2	1 125 €
STEP DE MOOSCH		POMPE DE RECIRCULATION 1 F2	1 750 €
STEP DE MOOSCH		POMPE DE RECIRCULATION 2 F1	2 125 €
STEP DE MOOSCH		POMPE FOSSE A ECUMES	2 625 €
STEP DE MOOSCH		SONDE PIEZOMETRIQUE POSTE CENTRAT	625 €
STEP DE MOOSCH		VARIATEUR POMPE DE RECIRCULATION 1 F2	688 €
STEP DE MOOSCH		VARIATEUR POMPE DE RECIRCULATION 2 F2	688 €
TOTAL			41 890 €

## Renouvellement réalisé en 2022 :

Selon le RAD remis :

Renouvellement Réalisé en Compte année : 2022	Libellé Matériel	Type Renouvellement	Date réalisation	Montant
PR Geihouse - Tertre (Grotte)	Pompe 1	Renouvellement complet du matériel	22/03/2022	2 125
Epuration Moosch	Sonde filtrax ba1	Remplacement de composants ou rénovation	31/05/2022	3 378
Epuration Moosch	Sonde filtrax ba2	Remplacement de composants ou rénovation	31/05/2022	3 378
Epuration Moosch	Transmetteur mesure phosphax	Renouvellement complet du matériel	31/05/2022	6 756
Epuration Moosch	Spectrophotometre	Renouvellement complet du matériel	22/04/2022	1 612
Epuration Moosch	Pont racleur clarif 1	Remplacement de composants ou rénovation	17/06/2022	1 061
PR2 Urbes - Brisgau	Armoire generale bt	Renouvellement complet du matériel	16/04/2022	4 375
PR2 Urbes - Brisgau	Pompe 2	Renouvellement complet du matériel	09/11/2022	2 875
PR3 Urbes - Grande Rue (6c)	Pompe 1	Renouvellement complet du matériel	04/05/2022	1 375
<b>Total</b>				<b>26 935</b>

Selon le plan prévisionnel de renouvellement mis à jour en juillet 2023 :

BO FELLERING (Fabriques)	mesure de niveau	SONDE DE NIVEAU	500 €
BO SAINT AMARIN (MAR JOFFRE)	mesure de niveau	SONDE DE NIVEAU	500 €
PR GEISHOUSE - TERTRE (Grotte)	poste de relèvement	POMPE 1	2 125 €
PR GEISHOUSE - TERTRE (Grotte)		POMPE 2	2 125 €
PR URBES 2 - BRISGAU		POMPE 2	2 875 €
PR URBES 3 - N66	poste de relèvement	POMPE 1	1 375 €
STEP DE MOOSCH	relèvement	POMPE DE RELEVAGE TEMPS PLUIES 4	4 125 €
STEP DE MOOSCH		PONT RACLEUR CLARIF 2	5 000 €
STEP DE MOOSCH	mesure H2S	AFFICHEUR H2S	1 000 €
STEP DE MOOSCH		DETECTEUR DE GAZ FIXE H2S	250 €
STEP DE MOOSCH		SPECTROPHOTOMETRE	3 125 €
		<b>TOTAL</b>	<b>23 000 €</b>

Indication du délégataire concernant l'écart entre les 2 sources d'information à savoir le RAD et le SharePoint : « Le suivi du PPR sur le SP partagé a été mis à jour suite à la validation des différentes opérations de renouvellements. L'export du RAD trace l'activité réalisée sur les ouvrages du service »

## 3.10. Les investissements

### 3.10.1. Les opérations réalisées

Différents travaux ont été réalisés par la Communauté de Communes sur les ouvrages d'assainissement :

Investissements réalisés en 2022	Montant total € HT
Etude mission assistance transfert de compétence eaux pluviales	800
Etude et plan actions réduction des micropolluants bassin station d'épuration de Moosch	16785
Geishouse remplacement d'une trappe d'accès au niveau des tertres	2276,12
Mise en place équipement réseau assainissement débitmètre mobile	9375
Mise à niveau accès regards réseau collecte intercommunal entre Mitzach et Moosch	6128,2
Marche travaux de réduction eaux claires parasites collecteur intercommunal secteurs 1 a 4	104 329.50
Dévoisement du collecteur industriel rue de Husseren à Fellingring	6326,79
Mission mo pour des travaux de réhabilitation réseaux assainissement réduction eux claires parasites	4445,28
<b>TOTAL</b>	<b>150 465,89</b>

### 3.10.2. Les projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service aux usagers et les performances environnementales du service

- ✓ **Renouvellement de la centrifugeuse** pour une meilleure déshydratation, une meilleure gestion des boues et une limitation des nuisances olfactives. Ce nouvel équipement permettrait de sécuriser un poste primordial dans le traitement des eaux usées de la vallée. La centrifugeuse actuelle est vétuste et vulnérable aux pannes.
- ✓ **Mise en place d'un dégrilleur en tête de station** qui permettrait de limiter les départs de macrodéchets vers le milieu naturel en période de forte pluie et quand le DO est en surverse. Cet équipement permettrait également de préserver les pompes du PR et la pompe de vidange du bassin d'orage qui seraient alors moins sujettes à des bouchages. Un effet positif se ferait également ressentir dans les ouvrages qui se colmatent progressivement en raison des déchets non retenus et qui s'y trouvent piégés.
- ✓ **Régulation hydraulique de la répartition entre les deux files.** Cela permettrait de mieux contrôler les à-coups hydrauliques sur les files lors des démarrages/arrêts de pompes. Cette régulation permettrait également une meilleure maîtrise de la répartition des charges traitées par les files.

Pour donner suite à étude AMDEC, les actions suivantes seront menées courant 2023 :

- Sondage des bassins d'aération par temps sec
- Vidange de la bêche de traitement tertiaire pour nettoyage et étude de la pose d'un nouveau trop plein qui ne mettrait pas en charge les files 1 et 2
- Vidange des clarificateurs pour diagnostic et réparations (lame de surverse, sprinkler, ...)

Mise en œuvre d'un programme de renouvellement des réseaux et branchement afin d'améliorer le taux de collecte et l'élimination des principales alimentations en eaux claires parasites.

L'étude de la réhabilitation des tertres de Geishouse (7 installations existantes) est achevée. Toutefois, ces travaux n'étant pas subventionnables, leur programmation n'est pas à l'ordre du jour.

## 4. Indicateurs financiers

### 4.1. Les tarifs

	Tarifs au 1er janvier 2022 Saur	Tarifs au 1er janvier 2023
<b>Part Collectivité</b>		
Part proportionnelle (€ HT/m3)	0,8832 €	0,8832 €
<b>Part Déléataire</b>		
Part proportionnelle (€ HT/m3)	0,7320 €	0,7848 €
Frais d'accès au service		
<b>Taxes et redevances</b>		
<b>TVA</b>	10%	10%
Redevance modernisation des réseaux(€/m3)	0,2330 €	0,2330 €

### 4.2. La facture 120 m<sup>3</sup>

	Tarifs au 01/01/2022		Tarifs au 01/01/2023		Evolution N / N-1 (%)
	PU	MONTANT	PU	MONTANT	
<b>Collecte et traitement</b>					
<b>Terme fixe annuel</b>					
Part du Déléataire	25,42 €	25,42 €	32,70 €	32,70 €	28,6%
<b>Consommation</b>					
Part du Déléataire	0,7320 €	87,84 €	0,7848 €	94,18 €	7,2%
Part de la Collectivité	0,8832 €	105,98 €	0,8832 €	105,98 €	0,0%
<b>Organismes publics</b>					
Redevance modernisation des réseaux	0,2330 €	27,96 €	0,2330 €	27,96 €	0,0%
<b>Total HT</b>		<b>247,20 €</b>		<b>260,82 €</b>	5,5%
TVA		24,72 €		26,08 €	5,5%
<b>Total Assainissement TTC</b>		<b>271,92 €</b>		<b>286,90 €</b>	5,5%
<b>Soit le m3</b>	<b>- €</b>	<b>2,27 €</b>	<b>- €</b>	<b>2,39 €</b>	<b>5,5%</b>

Le montant de la facture d'assainissement s'élève au 1<sup>er</sup> janvier 2023 à 286,90 € TTC contre 271,92 € TTC au 1<sup>er</sup> janvier 2022, soit une augmentation de 5,5%.

Les différentes composantes de la facture 120 m<sup>3</sup> sont les suivantes :

	01/01/2022		01/01/2023		Evolution N / N-1 (%)
<b>Collectivité</b>	105,98 €	39,0%	105,98 €	36,9%	0,0%
<b>Délégataire</b>	113,26 €	41,7%	126,88 €	44,2%	12,0%
<b>Taxes et redevances</b>	52,68 €	19,4%	54,04 €	18,8%	2,6%
<b>TOTAL</b>	<b>271,92 €</b>	<b>100%</b>	<b>286,90 €</b>	<b>100%</b>	<b>5,5%</b>

La facture globale pour un usager qui consomme 120 m<sup>3</sup> se présente comme ci-dessous :

<b>EAU</b>	au 01/01/22		au 01/01/23		Evolution
	Prix/m3	Prix pour 120 m3	Prix/m3	Prix pour 120 m3	Evolution (%)
Part fixe délégataire		60,42 €		77,72 €	28,6%
Part proportionnelle délégataire	0,9730 €	116,76 €	1,0431 €	125,17 €	7,2%
Part proportionnelle Communauté de Communes	0,6482 €	77,78 €	0,6482 €	77,78 €	0,0%
Redevance prélèvement (Agence de l'Eau)	0,0778 €	9,34 €	0,0778 €	9,34 €	0,0%
Redevance pollution (Agence de l'Eau)	0,3500 €	42,00 €	0,3500 €	42,00 €	0,0%
Total eau H.T.		306,30 €		332,01 €	8,4%
TVA		16,85 €		18,26 €	8,4%
<b>Total eau T.T.C</b>	<b>2,69 €</b>	<b>323,15 €</b>	<b>2,92 €</b>	<b>350,27 €</b>	<b>8,4%</b>
<b>ASSAINISSEMENT</b>	au 01/01/22		au 01/01/23		Evolution
	Prix/m3	Prix pour 120 m3	Prix/m3	Prix pour 120 m3	Evolution (%)
Part fixe délégataire		25,42 €		32,70 €	28,6%
Part proportionnelle délégataire	0,7320 €	87,84 €	0,7848 €	94,18 €	7,2%
Part proportionnelle Communauté de Communes	0,8832 €	105,98 €	0,8832 €	105,98 €	0,0%
Red. modernisation réseaux (Agence de l'Eau)	0,2330 €	27,96 €	0,2330 €	27,96 €	0,0%
Total assainissement H.T.		247,20 €		260,82 €	5,5%
TVA		24,72 €		26,08 €	5,5%
<b>Total assainissement T.T.C.</b>	<b>2,27 €</b>	<b>271,92 €</b>	<b>2,39 €</b>	<b>286,90 €</b>	<b>5,5%</b>
<b>TOTAL EAU et ASSAINISSEMENT TTC</b>	<b>4,96 €</b>	<b>595,07 €</b>	<b>5,31 €</b>	<b>637,17 €</b>	<b>7,1%</b>

### 4.3. Compte Annuel de Résultat d'Exploitation du délégataire

	2021	2022	Evolution (%)
<b>Produits</b>	<b>1 278 524 €</b>	<b>1 066 400 €</b>	<b>-16,6%</b>
- €			
Exploitation du service	561 921 €	499 400 €	-11,1%
Collectivités et autres organismes	639 950 €	436 000 €	-31,9%
Travaux attribués à titre exclusif	46 438 €	21 700 €	-
Produits accessoires	30 215 €	109 300 €	261,7%
- €			
<b>Charges</b>	<b>1 358 143 €</b>	<b>1 123 800 €</b>	<b>-17,3%</b>
718 193 €			
Personnel	200 035 €	159 000 €	-20,5%
Energie électrique	56 170 €	58 900 €	4,9%
Analyses	7 110 €	4 500 €	-36,7%
Produits de traitement	11 263 €	25 100 €	122,9%
Sous-traitance, matières et fournitures	141 582 €	196 100 €	38,5%
Impôts locaux et taxes	14 919 €	5 100 €	-65,8%
Autres dépenses d'exploitation	88 705 €	77 500 €	-12,6%
Frais de contrôle	10 619 €	2 500 €	-76,5%
Ristournes et redevances contractuelles	- €	- €	-
Contribution des services centraux et recherche	36 607 €	54 600 €	49,2%
Collectivités et autres organismes publics	639 950 €	436 000 €	-31,9%
Charges relatives aux renouvellements	24 500 €	85 100 €	247,3%
-programme de renouvellement	1 300 €	15 200 €	
-fonds contractuel de renouvellement	93 458 €	69 900 €	-25,2%
Charges relatives aux investissements	15 279 €	12 300 €	
Charges relatives aux investissements du domaine privé	5 176 €	5 600 €	8,2%
Pertes sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement	11 470 €	1 500 €	
Rémunération du besoin en fonds de roulement	- €		
- €			
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>- 79 619 €</b>	<b>- 57 400 €</b>	<b>-27,9%</b>
Impôt sur les sociétés (calcul normatif)			
<b>RESULTAT NET</b>	<b>- 79 619 €</b>	<b>- 57 400 €</b>	<b>-27,9%</b>

## 4.1. Le budget annexe Assainissement

### 4.1.1. Les recettes d'exploitation

Recettes	2021	2022
<b>Fonctionnement</b>		
Redevance assainissement collectif	373 546,58 €	331 850,50 €
Remboursements de frais	80 390,68 €	56 381,83 €
Autres prestations de services	/	
Primes pour épuration de l'Agence de l'Eau	13 929,00 €	11 201,00 €
Autres subventions d'exploitation	/	
Participation Assainissement Collectif (PAC)	7 000,00 €	14 500,00 €
Dédits et pénalités perçus	/	
Frais de contrôle assainissement	10 250,65 €	16 118,89 €
<b>Investissement</b>		
Subventions d'investissement - Communes	/	
Subventions d'investissement - Agence de l'Eau	/	154 349,00 €
Subventions d'investissement - Département	/	
Subventions d'investissement - Autres	/	
<b>TOTAL</b>	<b>485 116,91 €</b>	<b>584 411,22 €</b>

### 4.1.2. Etat de la dette du service

	2021	2022
Encours de la dette au 31 décembre	158 730,19 €	136 373,55
Montant remboursé durant l'exercice	22 138,41 €	22 356,64 €
- dont en capital	18 555,66 €	19 163,41 €
- dont en intérêts	3 582,75 €	3 193,23 €

### 4.1.3. Amortissements

Durant l'exercice, la Collectivité a réalisé les amortissements suivants :

Amortissement	Montant amorti 2022
Réseaux d'assainissement	599 084,15 €
Bâtiments d'exploitation	23 504,40 €
Frais d'études	2 711,67 €
<i>Subventions d'investissement</i>	353 495,58 €
<b>TOTAL</b>	<b>957 645,80 €</b>

### 4.1.4. Opérations de coopération décentralisée

La Collectivité n'a pas participé à des opérations de coopération décentralisée (*article L1115-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales*).

## 5. L'assainissement non collectif

Le service est exploité par Saur depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2021 dans le cadre du contrat d'affermage du service d'assainissement. Ce service assure les missions suivantes :

- Contrôle de conception d'installations neuves / réhabilitées
- Contrôle d'exécution d'installations neuves / réhabilitées
- Diagnostic des installations existantes
- Contrôle périodique de fonctionnement

<b>D302.0 - Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif</b>			
Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	OUI	20	/ 20 points
Application d'un règlement du SPANC approuvé par une délibération	OUI	20	/ 20 points
Mise en œuvre de la vérification de conception et d'exécution des installations réalisées ou réhabilitées depuis moins de 8 ans	OUI	30	/ 30 points
Mise en œuvre du diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des autres installations	OUI	30	/ 30 points
Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations	NON	0	/ 10 points
Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations	NON	0	/ 20 points
Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange	NON	0	/ 10 points
<b>TOTAL</b>		<b>100</b>	<b>/ 140 points</b>

### 5.1. Les contrôles réalisés

En 2022 la réalisation des engagements relatifs à l'ANC a permis de contrôler 224 installations. La communication des non-conformités constatées est transmise à la Communauté de Communes. Sur l'activité de ce premier exercice de contrôle des installations seulement 40 % semble conforme. Le taux de conformité des contrôles ANC est faible. Ceci est dû à la réglementation qui est relativement contraignante et stricte vis-à-vis des installations non récentes.

Le contrôle périodique des installations représente 171 installations contrôlées sur les 224.

	2019	2020	2021 Suez	2021 Saur	2022
<b>Nombre total de contrôles réalisés</b>	<b>147</b>	<b>109</b>	<b>125</b>	<b>0</b>	<b>224</b>
<b>Contrôles de conception</b>	<b>20</b>	<b>26</b>	<b>20</b>	<b>0</b>	<b>11</b>
- dont dossiers en attente de modification	3	1	0	0	
<b>Contrôles d'exécution des installations</b>	<b>106</b>	<b>33</b>	<b>16</b>	<b>0</b>	<b>17</b>
<b>Contrôles de bon fonctionnement et d'entretien</b>	<b>18</b>	<b>49</b>	<b>88</b>	<b>0</b>	<b>171</b>
<b>Contrôles dans le cadre de vente</b>	12	17	18	0	25

Installations conformes	Installations non conformes	Total d'installations contrôlées	Taux de conformité
90	134	224	40%

SAUR explique que le taux de conformité des contrôles ANC est faible à cause de la réglementation qui est relativement contraignante et stricte vis-à-vis des installations non récentes.

La répartition des contrôles réalisés par commune est la suivante :

	Nb de contrôle de conception	Nb de contrôle de bonne exécution et contre visite	Nb de contrôle de vente	Nb de contrôle de bon fonctionnement
				<i>Contrôles périodiques</i>
<b>Felling</b>	1	3	4	34
<b>Geishouse</b>	2	3	3	30
<b>Goldbach</b>	2	2	6	36
<b>Husseren-Wesserling</b>	1	2	2	15
<b>Kruth</b>	2	3	4	35
<b>Malmerspach</b>				2
<b>Mitzach</b>		1		4
<b>Mollau</b>				1
<b>Moosch</b>		1	2	1
<b>Oderen</b>	1		2	7
<b>Ranspach</b>			1	1
<b>Saint-Amarin</b>	1	1	1	3
<b>Storckensohn</b>	1			1
<b>Urbès</b>				1
<b>Wildenstein</b>		1		
<b>TOTAL</b>	11	17	25	171

## 5.2. Taux de conformité des installations

	2020	2021 Suez	2022
Nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service	2 079	2 204	2 428
Nombre d'installations conformes	374	392	488
<b>P 301.3 - Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif</b>	18%	17,8%	20,1%

Le service compte 1 042 installations.

Certaines ont déjà été contrôlées plusieurs fois.

### 5.3. Les tarifs

	Tarif au 1 <sup>er</sup> janvier 2021 Suez	Tarif au 1 <sup>er</sup> janvier 2021 Saur	2022
Contrôle de conception (tarif par contrôle)	163,07 € HT	90 € HT	96.49 €HT
Contrôle de réalisation (tarif par contrôle)		110 € HT	117.93 €HT
Contrôle périodique de l'entretien et du fonctionnement (tarif par contrôle)	65,23 € HT	92 € HT	98.63 €HT
Contrôles lors de vente	131,98 € HT	130 € HT	139.37 €HT

### 5.4. Les recettes d'exploitation du service (budget annexe communautaire)

Les recettes du service d'assainissement non collectif pour la part CCVSA sont séparées des recettes du budget assainissement.

Il s'agit des subventions d'investissement versées par l'Agence de l'Eau.

Les recettes pour la part Délégitaire sont intégrées dans le Compte Annuel de Résultat d'Exploitation du service d'assainissement.

## 6. Les indicateurs de performance

### 6.1. Indicateurs descriptifs :

Indicateur	Définition	Valeur 2021 Suez	Valeur 2021 Saur	Valeur 2022	Evolution N/ N-1
<b>D201.0 : Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif</b>	Nombre de personnes desservies par le service, y compris les résidents saisonniers. Une personne est dite desservie par le service lorsqu'elle est domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée	10802	NR	12 615	-
<b>D202.0 : Nombre d'autorisation de déversement d'effluents industriels au réseau de collecte des eaux usées</b>	Nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non domestiques signés par la collectivité responsable au service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L.1331-10 du code de la santé publique	6	NR	9	-
<b>D203.0 : Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration</b>	Il s'agit des boues issues des stations d'épuration et qui sont évacués en vue de leur valorisation ou élimination. Les sous produits, les boues de curage et les matières de vidange qui transitent par la station sans être traitées par les files eau ou boues de la station ne sont pas prises en compte	73,85	NR	148,5	-
<b>D204.0 : prix TTC du service au m<sup>3</sup> pour 120 m<sup>3</sup></b>	Prix du service de l'assainissement collectif toutes taxes comprises pour 120 m <sup>3</sup>	-	2,27 €	2,39 €	5,3%

## 6.2. Indicateurs de performance :

Indicateur	Définition	Valeur 2021 Suez	Valeur 2021 Saur	Valeur 2022	Evolution N/ N-1
<b>P201.1 : Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées</b>	Quotient du nombre d'abonnés desservis par le service d'assainissement collectif sur le nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de ce service à l'assainissement collectif	NR	NR	NR	-
<b>P202.2 : Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées</b>	Indice de 0 à 100 attribué selon la qualité des informations disponibles sur le réseau de collecte des eaux usées. De 0 à 60 les informations sont relatives à la connaissance du réseau (inventaire), de 70 à 100 elles sont relatives à la gestion du réseau	92	NR	92	-
<b>P203.3 : Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006</b>	Définition non diffusée	NR	NR	NR	-
<b>P204.3 : Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006</b>	Définition non diffusée	NR	NR	NR	-
<b>P205.3 : Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006</b>	Définition non diffusée	NR	NR	NR	-
<b>P206.3 : Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacués selon des filières conformes à la réglementation</b>	Pourcentage des boues évacuées par les stations d'épuration selon une filière conforme à la réglementation. Les sous produits et les boues de curage ne sont pas pris en compte dans cet indicateur. Une filière est dite "conforme" si elle remplit les 2 conditions suivantes : le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur, la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille	100%	100%	100%	-
<b>P207.0 : Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité</b>	Abandons de créance annuels et montants versés à un fond de solidarité divisé par le volume facturé	0,00 €/m3	NR	0,00 €/m3	-

## **ANNEXE : Note d'information de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse**

---

Édition mars 2023  
CHIFFRES 2022

# Note d'information sur les redevances

## L'agence de l'eau vous informe



### LE SAVIEZ-VOUS ?

Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur : [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA

Le prix moyen de l'eau en Rhin-Meuse est de 4,03 euros TTC par m<sup>3</sup> (SISPEA - données agréées disponibles - 2020).

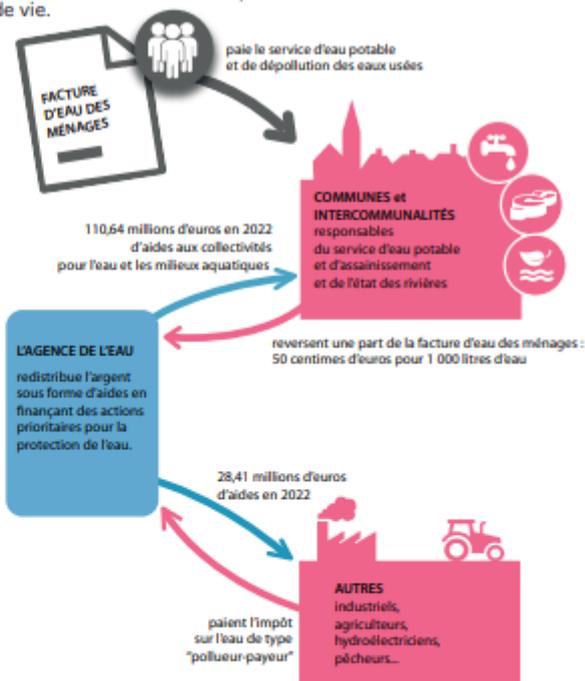
[www.services.eaufrance.fr/docs/SISPEA\\_video.mp4](http://www.services.eaufrance.fr/docs/SISPEA_video.mp4)

### POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.



### NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose à la/au maire ou à la/au président-e de l'établissement public de coopération intercommunale l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La/le maire ou La/le président-e de l'établissement public de coopération intercommunale joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention. **RPQS > des réponses à vos questions** : <http://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpq/vos-questions>

Ed. mars 2023

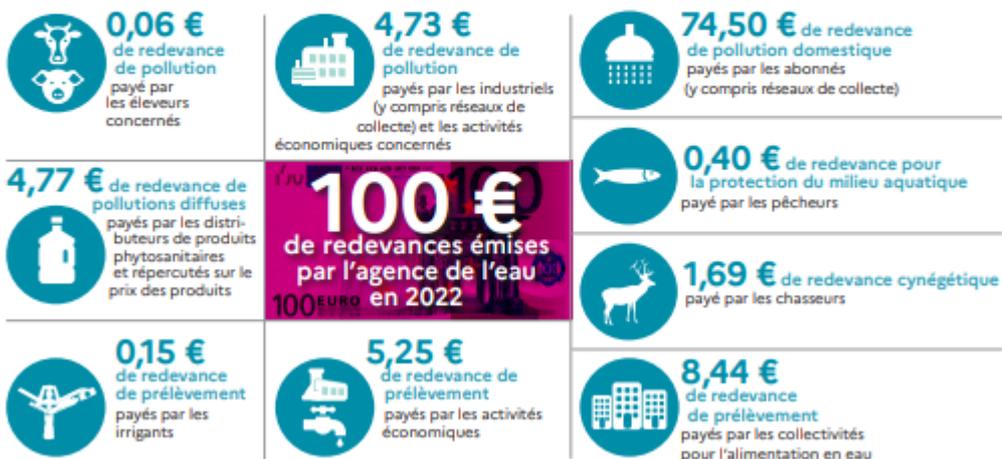
NOTE D'INFORMATION SUR LES REDEVANCES DE L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE / 1  
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

## D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2022 ?

En 2022, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) émises par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 164,79 millions d'euros dont plus de 138 millions en provenance de la facture d'eau.

### recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2022 ?  
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Rhin-Meuse

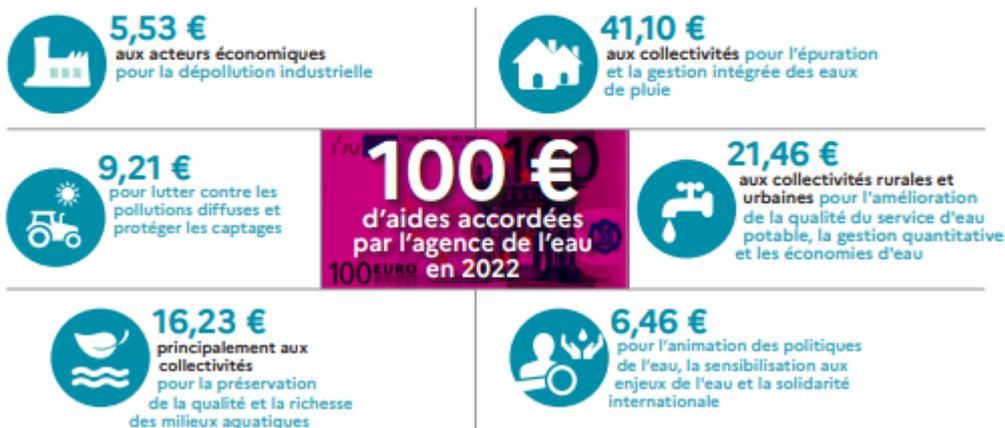


## À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

### interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2022 ?  
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2022) - source agence de l'eau Rhin-Meuse.



En 2022, près de 137,05 millions d'euros d'aides, soit 62 % des aides de l'agence de l'eau Rhin-Meuse, accompagnent des actions de lutte contre les effets du dérèglement climatique.

2

NOTE D'INFORMATION SUR LES REDEVANCES DE L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE  
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

## ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE EN 2022

L'année 2022 marque la quatrième année du 11<sup>e</sup> programme d'intervention de l'agence de l'eau Rhin-Meuse et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

### EN 2022...



### CHANGEMENT CLIMATIQUE

L'eau est un des marqueurs principaux du changement climatique.

Près de 62 % du programme d'intervention de l'agence de l'eau Rhin-Meuse est consacré au changement climatique en 2022 :

- solutions fondées sur la nature ;
- gestion et partage de la ressource ;
- économies d'eau ;
- gestion durable des eaux de pluie ;
- étude ;
- sensibilisation ;
- communication...

au travers des projets portés par les collectivités, les acteurs économiques et les associations pour lutter contre les pollutions, restaurer les milieux aquatiques, améliorer la surveillance des milieux, sensibiliser aux enjeux de l'eau ou encore assurer la solidarité internationale.

### SDAGE 2022-2027 ET PROGRAMME DE MESURES

Après les questions importantes et l'état des lieux, point de départ du diagnostic et des principaux enjeux du bassin, le Comité de bassin Rhin-Meuse a adopté à l'unanimité, le 18 mars 2022, le Sdage 2022-2027 et donné un avis favorable au programme de mesures associé.

Ce vote permet de continuer à construire ensemble l'avenir de notre cadre de vie.



>>> [eau-rhin-meuse.fr](http://eau-rhin-meuse.fr) > documents de planification

## LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN RHIN-MEUSE



Agence de l'eau Rhin-Meuse  
Rozérieulles - BP 30019  
57161 Moulins-lès-Metz cedex  
Tél. 03 87 34 47 00  
agence@eau-rhin-meuse.fr

## Agence de l'eau Rhin-Meuse

2 bassins versants (partie française) : celui du Rhin, 24 000 km<sup>2</sup> (avec son affluent principal, la Moselle) et celui de la Meuse, 7 800 km<sup>2</sup>.

Un contexte international marqué, le plus transfrontalier des bassins français : 4 pays limitrophes (Suisse, Allemagne, Luxembourg, Belgique).

Le bassin s'étend sur 32 000 km<sup>2</sup> (6% du territoire national métropolitain) et compte 4,4 millions d'habitants, 8 départements et 3 230 communes.



Les 7 bassins hydrographiques métropolitains

Suivez l'actualité de l'agence de l'eau Rhin-Meuse : [eau-rhin-meuse.fr](http://eau-rhin-meuse.fr)



Retrouvez toutes les ressources sur le site <https://www.lesagencesdeleau.fr/>  
comprendre-apprendre-agir-pour-leau

→ [bit.ly/Podcasts-Eau](https://bit.ly/Podcasts-Eau)

